



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ordre professionnel

Question écrite n° 84552

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le secteur professionnel infirmier. Les problèmes et les perspectives d'évolution professionnelle des infirmiers sont traités de manière localisée et fragmentée. Ceux-ci ont pourtant besoin de se faire entendre au sujet des questions de santé publique, que se soit en milieu hospitalier ou en milieu ambulatoire. Or, cette profession ne dispose pas d'un ordre national et n'est donc pas en mesure de prendre en compte toutes les conditions d'exercice de manière globale. En conséquence, il lui demande s'il envisage de prendre des mesures afin de créer un ordre national des infirmiers.

Texte de la réponse

Le ministre de la santé et des solidarités est favorable de longue date à la création d'un ordre professionnel des infirmiers. À cet égard, il a confié à monsieur Édouard Couty, ancien directeur de la direction des hôpitaux, une mission sur ce thème, qui a permis de consulter et d'entendre l'ensemble des organisations professionnelles concernées. Il se félicite de l'adoption de la proposition de loi portant création d'un ordre national des infirmiers, adoptée en première lecture par l'Assemblée nationale le 13 juin 2006. Ce texte est actuellement soumis à l'examen du Sénat.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84552

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 janvier 2006, page 887

Réponse publiée le : 3 octobre 2006, page 10414